

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante-troisième session
Genève, 11 – 14 juin 2019

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. L'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS) a tenu sa cinquante-troisième session du 11 au 14 juin 2019. Étaient présents Mmes Maria Vicien-Milburn (Présidente) et Tatiana Vasileva (Vice-présidente), MM. Mukesh Arya, Egbert Kaltenbacj, Othman Sharif et Zhang Long. M. Gabor Amon s'est fait excuser. L'OCIS a souhaité la bienvenue à Mme Nannette Amorado, qui occupe ses fonctions de consultante auprès de l'OCIS depuis le 1^{er} mai 2019.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- ./.
2. L'OCIS a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe I du présent document. Une liste des documents de session figure à l'annexe II.
- ./.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉCLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

3. Les membres présents ont été priés de déclarer tout conflit d'intérêts effectif ou potentiel. Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE

4. L'OCIS a fait le bilan des mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées à sa cinquante-deuxième session.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

5. L'OCIS a examiné avec le directeur de la Division de la supervision interne (DSI) le rapport d'activité de la DSI pour le trimestre en cours et s'est déclaré satisfait des progrès réalisés concernant la mise en œuvre du programme de travail de la DSI pour 2019.

6. L'OCIS a examiné le projet de rapport annuel du directeur de la DSI, qui couvre la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, et a formulé des observations à ce sujet. Il partage l'avis du vérificateur externe des comptes selon lequel il serait souhaitable que la DSI fasse correspondre la période couverte par le rapport à la période du programme de travail annuel de la DSI (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Cela permettrait non seulement d'assurer que la planification et l'établissement de rapports soient harmonisés, mais aussi de préparer le terrain pour une déclaration d'assurance annuelle de la DSI sur le contrôle interne.

7. Conformément à son mandat, l'OCIS s'est réuni en séance privée avec le directeur de la DSI.

Audits

8. L'OCIS a examiné, en collaboration avec le directeur de la DSI et des membres de la direction, deux rapports d'audit : l'audit de la mise en œuvre de la stratégie de l'OMPI en matière d'assurance informatique, publié le 19 mars 2019 et l'audit du mécanisme pilote de compensation du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), publié le 3 mai 2019. Ce

dernier a été publié sur le site Web de l'OMPI dans sa version originale, tandis que le premier a fait l'objet d'un certain nombre de modifications.

9. L'audit du mécanisme pilote de compensation du PCT a confirmé les effets financiers positifs et les implications en termes de flux de travail de ce mécanisme pilote et de ses possibilités d'extension. L'audit de la stratégie en matière d'assurance informatique a confirmé que l'OMPI progresse de façon satisfaisante dans la mise en œuvre de cette stratégie et a recommandé, entre autres, d'étendre l'utilisation des outils de prévention des fuites de données et d'aligner la stratégie en matière d'assurance informatique sur la politique de protection des données envisagée par l'OMPI.

Enquêtes

10. L'OCIS a été informé de l'état d'avancement des enquêtes. En date du 10 juin 2019, il y avait 14 enquêtes en cours, dont trois faisaient l'objet d'une évaluation préliminaire et huit d'une enquête complète. Des 14 enquêtes en cours, une a été enregistrée en 2016, une autre en 2017, six en 2018 et six en 2019. Depuis la dernière session de l'OCIS, deux nouvelles enquêtes ont été ouvertes et quatre ont été classées; dans l'une d'entre elles, les allégations d'inconduite étaient fondées.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SUPERVISION

11. L'OCIS a discuté avec le directeur de la DSI du statut des recommandations en suspens relatives à la supervision et a suggéré que la DSI rapproche ses statistiques sur les recommandations du vérificateur externe des comptes aux données correspondantes qui figurent dans le rapport du vérificateur externe sur les états financiers de l'OMPI pour 2018. À l'issue de ce rapprochement, le nombre total de recommandations relatives à la supervision était de 155, dont 68 (44%) ont été jugées hautement prioritaires. Les recommandations provenant des missions de contrôle interne s'élevaient au total à 132 (85%); deux d'entre elles ont été faites par l'OCIS.

12. L'OCIS a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations faites par le Corps commun d'inspection (CCI) et formulées à l'intention des chefs de secrétariat. L'OCIS s'est déclaré satisfait des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces recommandations et de la manière structurée dont le Secrétariat suit leur application et fait rapport à leur sujet. Au moment de la rédaction du présent rapport, il n'y avait que 14 recommandations en suspens adressées au chef de secrétariat provenant de rapports du CCI publiés en 2018 et les années précédentes; la plupart étant en cours d'application.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DES COMITÉS D'AUDIT ET DE CONTRÔLE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES PAR LE CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

13. L'OCIS a examiné le projet de rapport du CCI sur l'examen des comités d'audit et de contrôle du système des Nations Unies et a formulé des observations à ce sujet. Il a noté avec satisfaction que l'OMPI remplit la plupart des 13 critères d'évaluation des organes de contrôle du système des Nations Unies et que certaines dispositions de l'OMPI avaient été considérées comme étant de bonnes pratiques par le CCI.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS POUR 2018

14. Le contrôleur et la directrice de la Division des finances ont informé l'OCIS de certains ajustements mineurs apportés au projet d'états financiers en réponse aux recommandations formulées par le vérificateur externe des comptes.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : AUDIT EXTERNE : RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

15. L'OCIS a abordé avec les représentants du vérificateur externe des comptes et du contrôleur le rapport du vérificateur externe des comptes sur les états financiers de l'OMPI pour 2018 et le rapport final de l'audit correspondant, qui exposent en détail les principales conclusions de l'audit sur lesquelles repose l'opinion d'audit. L'OCIS a noté avec satisfaction que l'OMPI avait obtenu une opinion d'audit sans réserve et que le vérificateur externe des comptes avait confirmé la grande qualité des états financiers de l'OMPI. Le vérificateur externe des comptes a estimé qu'il était possible de rationaliser les états financiers et de mettre l'accent sur le commentaire financier des principaux aspects importants relatifs aux résultats financiers et à la santé financière. Dans son rapport, le vérificateur externe des comptes a reconnu la grande qualité et la maturité du cadre de supervision interne de l'OMPI et de la Déclaration annuelle sur le contrôle interne. Il a également recommandé d'autres améliorations tirant parti d'un nombre d'occasions accru d'analyser des données en vue d'automatiser le contrôle des processus opérationnels de base.

16. Comme l'audit de performance de cette année a porté sur une gestion axée sur les résultats et la gestion des ressources humaines, la plupart des 16 recommandations d'audit visaient à améliorer davantage ces deux domaines. L'une des recommandations a porté sur l'harmonisation des indicateurs de rendement utilisés dans le cadre de la gestion axée sur les résultats et l'établissement de rapports internes afin d'améliorer le processus décisionnel en matière de gestion.

17. L'OCIS félicite le vérificateur externe des comptes pour la qualité, la lisibilité et le caractère opportun de son rapport et espère que les échanges se poursuivront.

18. Par ailleurs, conformément à son mandat, l'OCIS s'est réuni en séance privée avec le vérificateur externe des comptes.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLES INTERNES : CADRE DE RESPONSABILISATION DE L'OMPI

1. L'OCIS a examiné avec le contrôleur et le contrôleur adjoint le Cadre de responsabilisation de l'OMPI récemment publié (WO/PBC/29/4). L'Organe a accueilli avec satisfaction ce document, qui regroupe d'une manière clairement structurée les différentes composantes de responsabilisation. Il a noté que la composante 5, intitulée *Information et communication* mettait l'accent sur la communication avec les parties externes et a suggéré que cette partie fasse aussi état de la communication avec les parties prenantes internes. L'OCIS a également suggéré que la direction procède à une évaluation de la mise en œuvre du cadre à un moment opportun à l'avenir.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

19. L'OCIS s'est réuni avec la directrice du Département de la gestion des ressources humaines, qui l'a informé des projets et initiatives en cours. L'un des sujets abordés était le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI. L'OCIS est d'avis qu'un juste équilibre entre les composantes récompensant le rendement individuel, d'équipe, et organisationnel permettrait au programme d'être mieux reçu.

20. L'OCIS a également discuté avec la directrice du Département de la gestion des ressources humaines des conclusions et des recommandations du vérificateur externe des comptes et a constaté avec satisfaction que le Département de la gestion des ressources humaines s'emploie à mettre en œuvre la plupart des recommandations d'audit d'ici la fin de l'année.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉONTOLOGIE

21. Selon son mandat, l'OCIS doit examiner les politiques de déontologie proposées et donner son avis à sujet. De nos jours, les travaux du Bureau de la déontologie sont toujours régis par l'ordre de service (n° 25/2010) désuet du Bureau de la déontologie de l'OMPI daté de juin 2010. En mai 2018, l'OCIS a formulé des observations et des suggestions détaillées concernant le projet d'élaboration d'un nouvel ordre de service pour le Bureau de la déontologie de l'OMPI. Depuis lors, l'OCIS a suivi de manière régulière l'état d'avancement de ce document de politique générale, qu'il juge essentiel pour la gouvernance et le mandat du Bureau de la déontologie. En juin 2019, aucune version révisée n'était disponible. Le chef du Bureau de la déontologie s'est engagé à communiquer un projet révisé avant la 54^e session de l'OCIS pour examen et discussion, le cas échéant.

22. En novembre 2017, après consultation avec l'OCIS, la Politique de l'OMPI en matière de déclaration de situation financière et de déclaration d'intérêts (n° 36/2017) a été promulguée. S'inspirant de l'expérience acquise jusqu'à présent, l'OMPI a élaboré une série de propositions d'amendements à la politique à appliquer à la période de déclaration de 2018. L'OCIS a examiné les changements proposés et s'est dit satisfait des explications fournies par le chef du Bureau de la déontologie. L'OCIS a noté que l'examineur externe continuerait d'analyser les déclarations de situation de financière et déclarations d'intérêts. Toutefois, le chef du Bureau de la déontologie examinera à l'avenir les informations supplémentaires à fournir selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) afin de s'assurer qu'elles seront disponibles en temps voulu pour les états financiers annuels.

23. Le chef du Bureau de la déontologie a également présenté un rapport d'étape verbal. L'OCIS a noté avec satisfaction que le Bureau de la déontologie disposait désormais d'un appui administratif à temps partiel.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL DE L'OCIS POUR 2019

24. L'OCIS a établi et adopté son rapport annuel sur le Comité du programme et budget à sa trentième session. Le rapport donne un aperçu des activités du comité pour la période du 6 juillet 2018 au 14 juin 2019.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : SÉANCE D'INFORMATION AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

25. Conformément à son mandat, une séance d'information a été organisée avec les États membres. L'OCIS a informé les représentants des États membres des délibérations qui se sont déroulées au cours de la présente session et a répondu aux questions posées par les délégués présents.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Rapports de l'OMPI concernant les placements

26. La direction a présenté à l'OCIS les rapports sur le rendement des placements ainsi que les rapports de suivi des placements pour mars et avril 2019; ces documents ont été respectivement établis par les conseillers en matière de placements et le dépositaire. Les rapports couvrant mai 2019 n'étaient pas encore disponibles.

27. L'OCIS a examiné les documents reçus et confirme qu'il ressort des informations fournies qu'au cours de la période considérée, et en se fondant sur l'indice de référence du marché des placements, tous les éléments du portefeuille de placements de l'OMPI ont atteint les résultats escomptés et ont été gérés conformément à la stratégie énoncée. L'Organe a également pris acte du fait que le dépositaire n'a fait état d'aucune atteinte, qu'elle soit active ou passive, ni n'a justifié aucune exception.

28. L'OCIS partage l'avis du vérificateur externe des comptes, à savoir que la direction pourrait présenter plus régulièrement des rapports officiels afin d'informer le Comité du programme et budget des activités de placement de l'OMPI.

Prochaine session

29. La prochaine session de l'OCIS se tiendra du mardi 17 au vendredi 20 septembre 2019. Le projet d'ordre du jour de cette session est le suivant :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Déclaration concernant les conflits d'intérêts
- 3) Questions découlant de la session précédente
- 4) Questions découlant de la trentième session du Comité du programme et budget (PBC)
- 5) Réunion avec le Directeur général
- 6) Supervision interne
- 7) Rapports financiers : séance d'information sur les perspectives financières pour l'exercice biennal 2020-2021
- 8) Séance d'information sur le plan-cadre d'équipement
- 9) Audit externe : rapport sur la planification de l'audit

- 10) Déontologie : projet révisé de l'ordre de service concernant le Bureau de la déontologie
- 11) Médiateur : rapport d'activité de 2018
- 12) Séance d'information sur les bureaux extérieurs
- 13) Auto-évaluation de l'OCIS
- 14) Séance d'information avec les représentants des États membres
- 15) Questions diverses

[Les annexes suivent]



WO/IAOC/53/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 3 JUILLET 2019

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante-troisième session
Genève, 11 – 14 juin 2019

ORDRE DU JOUR

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration concernant les conflits d'intérêts
3. Questions découlant des sessions précédentes
4. Supervision interne
5. Suivi des recommandations relatives à la supervision
6. Examen des comités d'audit et de contrôle du système des Nations Unies par le Corps commun d'inspection (CCI)
7. Rapports financiers : rapport financier annuel et états financiers pour 2018
8. Audit externe : rapport du vérificateur externe des comptes
9. Gestion des risques et contrôles internes : Cadre de responsabilisation de l'OMPI
10. Point sur la gestion des ressources humaines
11. Déontologie : projet révisé de l'ordre de service concernant le Bureau de la déontologie de l'OMPI

12. Rapport annuel de l'OCIS pour 2018
13. Séance d'information avec les représentants des États membres
14. Questions diverses

[L'annexe II suit]



WO/IAOC/53/INF/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 3 JUILLET 2019

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante-troisième session
Genève, 11 – 14 juin 2019

LISTE DES DOCUMENTS

POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- [01] Ordre du jour
- [02] Calendrier
- [03] Liste des documents
- [04] Programme de travail évolutif de l'OCIS de la cinquante-deuxième à la cinquante-cinquième session

POINT 2 : DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun document

POINT 3 : QUESTIONS DÉCOULANT DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

- [05] Liste d'actions de l'OCIS

POINT 4 : SUPERVISION INTERNE

Division de la supervision interne :

- [06] Rapport d'activité de la DSI, 3 juin 2019 (Référence : IOD-IAOC-2019/02)
- [07] Rapport annuel établi par le directeur de la Division de la supervision interne, 30 juillet 2019 (Référence : WO/GA/51/3)

Audit :

- [08] Rapport d'audit : audit sur la mise en œuvre de la stratégie de l'OMPI en matière d'assurance informatique, 19 mars 2019 (Référence : IA 2018-06)
- [09] Rapport d'audit : audit du mécanisme pilote de compensation du Traité de coopération en matière de brevets, 3 mai 2019 (Référence : IA 2019-06)

Enquête :

POINT 5 : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SUPERVISION

- [10] Suivi des recommandations relatives à la supervision – 4 juin 2019

POINT 6 : EXAMEN DES COMITÉS D'AUDIT ET DE CONTRÔLE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES PAR LE CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

- [11] Recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) adressées aux chefs de secrétariat des organisations participantes – Situation à la fin du mois de mars 2019 (Recommandations des chefs de secrétariat) 27 mai 2019
- [12] Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) adressées aux organes délibérants) 7 juin 2019 (document WO/PBC/30/6)

POINT 7 : RAPPORTS FINANCIERS : RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS POUR 2018

- [13] Rapport financier annuel et états financiers pour 2018, 4 juin 2019 (document WO/PBC/30/8)

POINT 8 : AUDIT EXTERNE : RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

- [14] Rapport du vérificateur externe des comptes sur les états financiers pour 2018 de l'OMPI (mai 2019)
- [15] Opinion d'audit sur les états financiers (31 mai 2019)
- [16] Rapport final de l'audit des états financiers de 2018, mai 2019

POINT 9 : GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLES INTERNES : CADRE DE RESPONSABILISATION DE L'OMPI

- [17] Cadre de responsabilisation de l'OMPI, document WO/PBC/29/4, 18 mars 2019

POINT 10 : POINT SUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- [18] "Façonner l'avenir de l'OMPI, main-d'œuvre 2018", Brochure, 30 juin 2018

POINT 11 : DÉONTOLOGIE : PROJET RÉVISÉ DE L'ORDRE DE SERVICE CONCERNANT LE BUREAU DE LA DÉONTOLOGIE DE L'OMPI

- [19] Projet de l'ordre de service n° xx/2019 – Ordre de service concernant le Bureau de la déontologie de l'OMPI, [xx date 2019]

POINT 12 : RAPPORT ANNUEL DE L'OCIS

- [20] Projet de rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (WO/PBC/30/2)

POINT 13 : SÉANCE D'INFORMATION AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

Aucun document : Compte rendu verbal.

POINT 14 : QUESTIONS DIVERSES

- [21] Rapport de la cinquante-deuxième session (WO/IAOC/52/2)
- [22] Rapport annuel de 2018 sur l'administration de la justice, 5 avril 2019
- [23] Rapport annuel de 2018 du Comité d'appel de l'OMPI, avril 2019

Rapports sur les placements :

- [24] Crédit Suisse – Rapports de suivi des placements pour mars et avril 2019
- [25] MBS Capital Advice – Rapports sur le rendement des placements pour mars et avril 2019

[Fin de l'annexe II et fin du document]